Bulletin d’inscription 2023/2024

Danseur : Danseuse :

NOM : ………………………………………………… NOM : ……………………………………………………..

Prénom : ……………………………………………... Prénom : ………………………………………………….

Date de naissance : ……………………………… Date de naissance : …………………………………

Profession : …………………………………………. Profession : ……………………………………………..

Adresse : …………………………………………….. Adresse : …………………………………………………

CP : …………. Ville : ……………………………….. CP : ………….. Ville : ………………………………….

Téléphone : …………………………………………. Téléphone : …………………………………………….

E-mail : …………………………………………………. E-mail : …………………………………………………..

Comment avez-vous connu notre club LFD ? ………………………………………………………………………………..

Avez-vous déjà pratiqué une discipline de danse ? ………………………………………………………………………..

Laquelle et où ? ……………………………………………………………………………………………………………………………..

Précisez votre niveau de danse : débutant - intermédiaire 1 - aucune idée \*

Inscription

 - LUNDI   Niveau avancé 18H45 à 20H00

 Niveau Intermédiaire 20H00 à 21H15

 Niveau débutant 21H15 à 22H15

Tarif / personne

Adhésion annuelle : Niveau intermédiaire-avancé : 150€ Niveau débutant : 130€

Supplément pour fréquentation de 2 niveaux de danse : 20€

En votre aimable règlement : en chèques - en espèces \*

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur de LFD et en acceptons les conditions.

Date : Signature (s) :

 **Règlement intérieur 2022/2023**

1. L’inscription aux activités du club Les Frissons de la Danse vaut adhésion au présent règlement et engagement à le respecter.
2. Chaque adhérent, en plus de la cotisation annuelle, doit s’acquitter de la somme fixée par la Fédération Française de Danse pour paiement de la licence. A ce titre, chaque membre doit fournir un certificat médical dans les trois mois suivant son inscription au club.
3. Le premier cours est gratuit mais chaque couple souhaitant continuer les cours s’engage à payer la totalité (ou en 2 chèques encaissés respectivement en octobre puis janvier) de la cotisation ainsi que la licence afférente. En cas de non-paiement l’accès aux cours pourra lui être refusé.
4. Il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes versées en cas d’empêchement de participation au cours ou d’interruption avant la fin de la saison pour quelque motif que ce soit.
5. Les cours particuliers de rattrapage sont payables de suite avant le cours et se montent à 31 € l’heure.
6. Que ce soit une chaussure de danse ou autre chaussure confortable, il est recommandé de venir avec une paire de chaussures propres afin de respecter les lieux.
7. Les horaires fixés doivent être respectés pour la bonne gestion des cours se succédant.
8. Par respect pour les élèves, aucun spectateur ne sera plus admis dans les cours.
9. Nous souhaitons vivement la régularité dans la fréquentation des cours afin de pouvoir faire progresser, sans prendre du retard dans l’enseignement et afin de conserver une certaine homogénéité de niveau. Toute absence devrait être signalée.
10. Les professeurs se réservent le droit de renvoyer un élève pour motif grave : manque de respect envers les profs ou autre élève, comportement perturbateur.
11. En cas d’absence d’un des profs pour raison professionnelle ou médicale, l’autre assurera le cours seul ou un cours ultérieur sera proposé, sans donner lieu à quelconque remboursement. D’où l’intérêt de nous indiquer votre adresse mail lors de l’inscription et de la consulter avant chaque cours afin de vérifier que le cours ait bien lieu.
12. Aucun tract ou publicité ne pourra être distribué lors des cours sans l’accord des professeurs.
13. Les chorégraphies exécutées par les élèves ou par les profs lors de démonstrations sont la propriété artistique des professeurs et ne devront ni être reproduites à l’extérieur du contexte des « Frissons de la Danse », ni figurer sur Facebook ou autre sans l’accord préalable des profs.
14. En aucun cas, l’Association ne peut être responsable de la perte, de la dégradation ou du vol d’un de vos effets personnels.
15. Pendant les vacances scolaires il n’y a pas de cours de danse, un minimum de 27 cours étant garanti entre septembre et mai, début et fin de la saison de danse de notre association.
16. Il est interdit de filmer pendant les cours de danse afin de ne pas perturber les enseignants et de ne pas aller à l’encontre de l’exploitation du droit de l’image. Une vidéo peut être faite à la fin des cours avec l’accord des profs et uniquement destinée pour l’usage personnel des élèves membres.
17. Afin de respecter nous-mêmes ce droit à l’image, le club sera amené à faire des photos lors des cours, des fêtes ou démos pour illustrer son site Internet. Par l’acceptation de ce présent règlement, le souscripteur autorise le club LFD à publier une photo où il apparaît. Evidemment chaque photo sera soumise si possible avant d’être publiée. En cas de non-acceptation franche de ce point, il est prié de le spécifier par écrit lors de la souscription, LFD respectera votre décision. Merci d’avance.
18. Le règlement intérieur est susceptible d’être modifié annuellement. Toute modification peut être consultée à chaque rentrée. Ceci est vivement conseillé.
19. Possibilité de se désinfecter les mains au gel à disposition à l’entrée de la salle. Changement de partenaire facultatif.